



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE DU SCOT ABC

Vendredi 7 septembre 2018 – 14h – CCVA

Présents : M. Dominique BERDON, M. René PINON, M. Claude VERNE

Excusés : Mme AVENET, M. BAGLAN, M. CHOISIS, M. COURGEAU, M. FOUASSIER, M. GASCHET, M. LAVAT, M. MERGOT, M. OMONT, M. SALGÉ, Mme VENGEON, Mme BAUDRIER, Mme BOURGES-GONZALEZ, M. JARRY, Mme LEPRINCE, M. SAUVAGES DE BRANTES

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Dominique BERDON

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance précédente du 9 juillet 2018
- ❖ Délibération relative à l'avis sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Villedômer
- ❖ Délibération relative à la présentation du rapport d'activités 2017-2018 (transmis par la convocation du 27 Juillet)
- ❖ Présentation du rapport de suivi et d'évaluation du SCOT ABC « Temps 0 – 2018 »
- ❖ Questions diverses

❖ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente du 9 juillet 2018**

Monsieur le Président demande aux élus présents s'il y a des modifications à apporter au compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, **Monsieur le Président** propose d'approuver le compte-rendu de la séance précédente.

Les membres présents du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Syndical du 9 juillet 2018.

❖ **Délibération relative à l'avis sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Villedômer**

Par courrier en date du 17 juillet 2018, la Communauté de communes du Castelrenaudais a notifié au Syndicat mixte du SCOT ABC le lancement de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Villedômer.

Monsieur le Président précise que le syndicat mixte est associé à cette procédure conformément à l'article L132-9 du code de l'urbanisme. Le conseil syndical peut ainsi émettre son avis sur ce dossier avant le 7 septembre 2018.

La commune de Villedômer dispose d'un PLU approuvé le 1er juin 2007.

Le document a évolué par :

- ❖ les modifications n°1 et n°2 approuvées le 15 décembre 2009,
- ❖ une révision allégée approuvée le 13 mars 2014
- ❖ et une déclaration de projet approuvée le 28 février 2017.

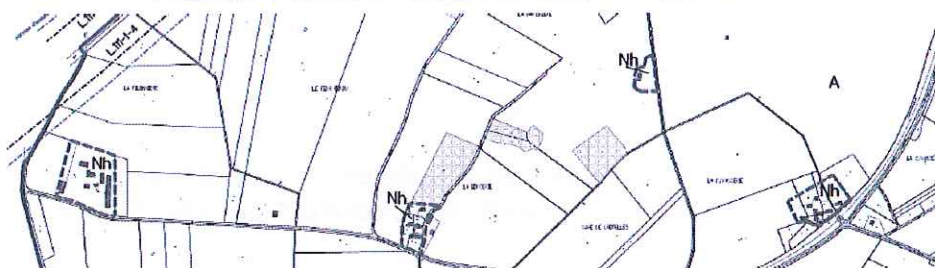
Le secteur concerné par la Déclaration de Projet étant à cheval sur deux plans de zonage, le plan 3.b « l'agglomération » et le plan 3.d « Territoire communal – partie sud », il avait été décidé d'agrandir le cadrage du plan 3.b afin que celui-ci intègre entièrement le secteur concerné pour faciliter la compréhension du projet.

Or, un import erroné des données du PLU approuvé en 2014 a été réalisé, ce qui a généré des plans 3.b et 3.d fortement modifiés.

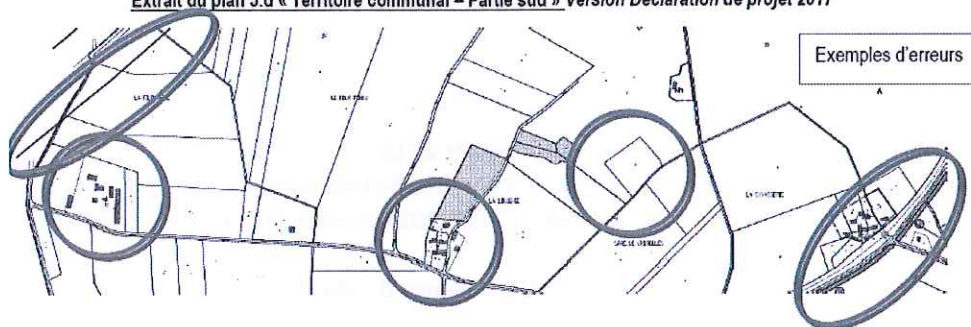
Cette modification simplifiée n°1 vise donc à reprendre les plans 3.b « l'agglomération » et 3.d « Territoire communal – partie sud » dans leur version du 13 mars 2014 suite à l'approbation de la Révision Allégée n°1.

Exemple d'erreur :

Extrait du plan 3.d « Territoire communal – Partie sud » Version Approbation 2007



Extrait du plan 3.d « Territoire communal – Partie sud » Version Déclaration de projet 2017



Considérant que cette procédure de modification simplifiée intervient pour rectifier une erreur matérielle, survenue lors de l'approbation de la Déclaration de Projet du 28 février 2017.

Les membres présents du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Villedômer.

❖ Délibération relative à la présentation du rapport d'activités 2017-2018

Conformément à l'article L. 5211.39 du CGCT, le président présente le rapport d'activités du SCoT 2017/2018.

Les membres présents du Conseil Syndical prennent acte du rapport d'activité du SCoT 2017-2018.

❖ Présentation du rapport de suivi et d'évaluation du SCoT ABC « Temps 0 – 2018 »

Conformément à l'article L.122-14 du Code de l'Urbanisme, modifié par la loi Engagement national pour l'environnement (ENE) de juillet 2010, les maîtres d'ouvrage des SCoT doivent « procéder à une analyse des résultats de l'application du SCoT » u plus tard à l'expiration d'un délai de six ans à compter de la délibération portant approbation du schéma, et « délibérer sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète »...

Les thèmes de bilan sont précisés : environnement, transports et déplacements, maîtrise de la consommation d'espace et implantation commerciale.

Pour rappel, la révision du SCOT ABC a été approuvée le 9 juillet 2018.

Cela implique donc de mettre en place un suivi complet de la mise en œuvre du schéma :

- présentation annuelle du suivi de données en bureau syndical ;
- bilan à mi-parcours après 3 années d'application du SCoT (soit en 2021) ;
- Bilan après 6 années d'application du SCoT (soit en 2024).

93 indicateurs de suivi ont été retenus pour analyser les grands objectifs du SCoT. Le syndicat mixte a établi un état zéro pour l'année 2018, qui servira de point de départ et de référence pour les analyses ultérieures.

Les membres présents du Conseil Syndical prennent acte du rapport de suivi et d'évaluation du SCoT ABC « Temps 0 » 2018.

❖ **Questions diverses**

- **Elaboration ou révision des SCoT voisins :**

- SCoT Territoires du Grand Vendômois
 - Révision en cours
 - Réunion PPA le lundi 10 septembre à 14h30
- SCoT Loches Sud Touraine
 - Elaboration en cours
 - 1^{ère} réunion PPA le mardi 18 septembre 2018 à 14h

- **Mise en œuvre des PCAET**

- Bléré – Val de Cher :
 - Réunion de pilotage sur l'élaboration du PCAET le lundi 17 septembre 2018 à 17h

- **Demande de création de groupes de travail :**

Les membres présents demandent qu'il soit créé des groupes de travail afin de travailler en bonne intelligence au niveau du périmètre du SCoT, en prenant en compte les travaux réalisés. Aujourd'hui, chaque EPCI travaille dans son coin alors que certains thèmes pourraient au préalable être abordés dans ces groupes de travail, comme par exemple :

- mise en œuvre des PCAET,
- SIG ;
- Trames bleues, trames vertes ;
- Travaux communs : adressage lié à l'installation de la fibre ;
- ...

- **Planning prévisionnel des prochaines dates des conseils syndicaux ABC – Année 2019**

Conseils Syndicaux	Ordre du jour prévisionnel
Lundi 4 février 2019	- ROB 2019
Lundi 25 mars 2019	- BP 2019 - CA 2018 - CG 2018
Septembre 2019	- Rapport d'activités 2018-2019 - Suivi SCoT ABC – 1 an après approbation
Décembre 2019	- DOB 2020 - Convention de mise à disposition entre le Syndicat Mixte et la CCVA

Ces dates sont données à titre indicatif et feront l'objet d'une confirmation par le biais d'une convocation/invitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h45.

Le Président,
Claude VERNE

SYNDICAT MIXTE DES COMMUNAUTÉS DE L'AMBOISIE
DU BLÉROIS ET DU CASTELRENAUDAIS